

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le lundi 16 octobre 2023 à 09h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 06 octobre 2023.

Présent(e)s : M. Philippe BECHERAS, M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Patrick FRANCOIS (Suppléant de M. José ORENES LERMA).

Absent(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, Mme Solange BERGERON, M. André BIENNIER, M. Claude BRUN, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Clément CHAPEL, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Fabrice LARUE, M. Grégory MAZET, M. Driss NAJI, M. Gérard ROBERTON, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, Mme Martine CARRIER, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Gérard GRIFFE, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Christophe MONTBLANC, M. Gilbert MOULIN, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Gilbert PETITJEAN donne pouvoir à M. Mickaël BOUCHARDON.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Victoria BRIELLE, Mme Samantha CORVIONE et M. Anthony BARRAULT.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 9
○ Pour : 9
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la commande publique,
Vu, les statuts du Syndicat Mixte Numérian,
Vu, la délibération N°DCS2023_10 du 30 mars 2023 votant le Budget Primitif 2023 du Syndicat Mixte Numérian,
Vu, que le Conseil syndical initialement convoqué le 06/10/2023 n'a pas atteint le quorum requis,

Il est proposé de procéder à une décision modificative au budget d'investissement du Syndicat Mixte pour l'exercice 2023 en vue de financer les acquisitions des modules Carte @Ds du service SIG.

En effet, il convient d'effectuer un virement de chapitre pour un montant de 75 000€.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMERIAN

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2031 (20) - 020 : Frais d'études	75 000,00		
2188 (21) - 020 : Autres immobilisations co	-75 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve :

- **La Décision Modificative relative au budget de fonctionnement.**
- **Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 16 octobre 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD